

CAEselect

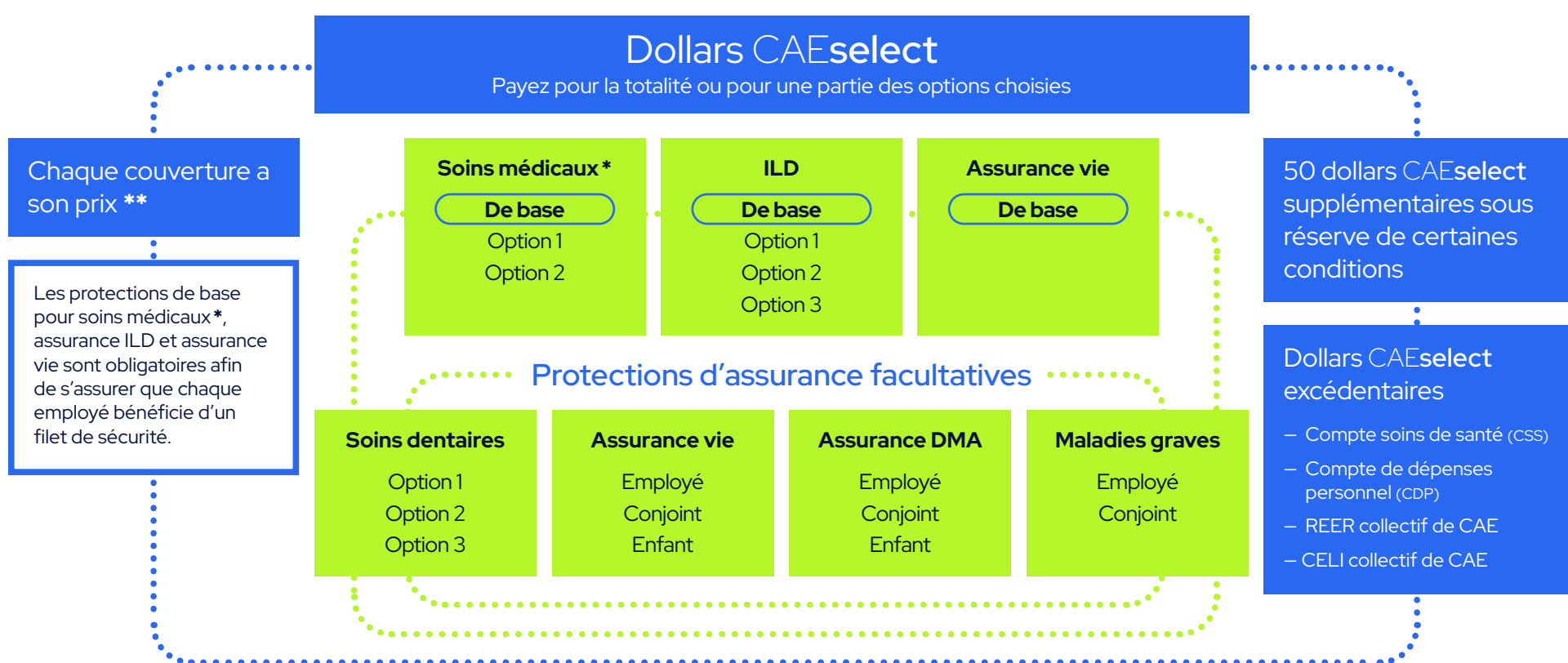
# L'ASSURANCE SUR MESURE

Régime d'assurance collective flexible  
Sommaire des couvertures – Employés salariés



## La même couverture ne peut convenir à tous!

Le régime d'assurance collective CAEselect vous permet de choisir les couvertures les mieux adaptées à vos besoins et à ceux de votre famille.



Soins médicaux	Protection de base	Option 1	Option 2
<b>Soins d'urgence</b>			
<b>Frais couverts</b> – Hospitalisation (chambre à deux lits) – Assistance voyage – Soins infirmiers privés – Transport en ambulance – Soins dentaires à la suite d'un accident – Certains services et articles médicaux divers	100%; certains maximums s'appliquent		
Tests de laboratoire (employé seulement)	100%		
Psychologue, travailleur social, psychoéducateur et psychothérapeute (employé seulement)	100%; maximum 750 \$ par année		
Physiothérapeute (employé seulement)	100%; maximum 750 \$ par année		
<b>Médicaments</b>			
<b>Franchise</b>	950 \$ par adulte (Frais pour enfants ajoutés à ceux de l'employé)***	Franchise de 7 \$ par médicament	Franchise de 7 \$ par médicament
<b>Coassurance</b>	100% (Maximum selon le prix du générique)****	85% (Maximum selon le prix du générique)****	100% (Maximum selon le prix du générique)****
Définition de médicament	Médicament sur ordonnance		
Vaccins	250 \$	350 \$	500 \$
Produits de désaccoutumance au tabac	650 \$		
<b>Soins complémentaires</b>			
<b>Maximum global (Incluant soins de la vue)</b> <b>Soins paramédicaux:</b> – Acupuncteur, audiologiste, chiropraticien, diététiste, ergothérapeute, massothérapeute (maximum 50 \$ par visite), ostéopathe, podiatre/podologue, psychologue, travailleur social, psychoéducateur, psychothérapeute, physiothérapeute et orthophoniste <b>Test de laboratoire et radiodiagnostique (Personnes à votre charge)</b> <b>Chaussures orthopédiques et autres services et articles médicaux (Certains maximums s'appliquent)</b> <b>Soins de la vue: lentilles et montures</b>	Non couverts	85% 900 \$ par personne, par année	100% 1800 \$ par personne, par année
		Maximum: 250 \$ aux deux ans + un examen de la vue par année	Maximum: 400 \$ aux deux ans + un examen de la vue par année

\* Vous pouvez renoncer à la couverture pour soins médicaux, à la condition de fournir une preuve que vous êtes couvert par une autre assurance soins médicaux.

\*\* Votre allocation annuelle de dollars CAESelect et le coût de chaque option de couverture sont indiqués dans l'outil d'adhésion accessible sur le site web des avantages sociaux CAE.

\*\*\* La franchise annuelle de 950 \$ s'applique à l'ensemble des demandes de règlement pour l'employé et pour tout enfant à charge.

\*\*\*\* Les frais en excédent du prix du médicament équivalent le moins cher ne sont pas couverts.

Soins dentaires	Option 1	Option 2	Option 3
<b>Franchise</b>	50 \$ protection individuelle / 100 \$ protection familiale et monoparentale		
<b>Coassurance</b>	80 %	85 %	100 %
– Soins préventifs			
– Soins de base	50 %	85 %	100 %
– Soins majeurs	Non couverts	50 %	70 %
– Soins d'orthodontie (enfants seulement)*	Non couverts	Non couverts	50 %
<b>Maximum annuel (Excluant les soins d'orthodontie)</b>	750 \$ par personne	1500 \$ par personne	2000 \$ par personne
<b>Maximum viager soins d'orthodontie (enfants seulement)</b>	Non couverts	Non couverts	2500 \$ par enfant
<b>Examen de rappel</b>	Aux 9 mois	Aux 9 mois	Aux 6 mois
<b>Guide des tarifs</b>	Guide de l'année courante		
<b>Compte soins de santé</b>	Pour le remboursement de frais médicaux et dentaires qui ne sont pas remboursés par le régime CAEselect. Par exemple, franchise, montant non remboursable de frais admissibles, et même certaines dépenses non couvertes par le régime. Vous et les personnes à votre charge pouvez tirer avantage du CSS.		

Invalidité de courte durée	Protection de base			
Couverture identique pour tous les employés	Prestations payables pendant un maximum de 26 semaines, égales à 75 % ou à 100 % du salaire de base, selon le nombre d'années de service			
Invalidité de longue durée (ILD)	Protection de base	Option 1	Option 2	Option 3
<b>Montant de la prestation</b>	50 % du salaire mensuel de base	75 % du salaire mensuel de base	50 % du salaire mensuel de base	60 % du salaire mensuel de base
<b>Statut fiscal de la prestation</b>	Imposable	Imposable	Non imposable	Non imposable
<b>Mode de paiement de la couverture</b>	Dollars CAEselect si disponible	Dollars CAEselect si disponible	Retenues salariales	Retenues salariales
<b>Maximum</b>	15 000 \$ par mois			
<b>Indexation au 1<sup>er</sup> janvier après 2 ans d'invalidité</b>	Aucune indexation	Indexation annuelle selon l'IPC, maximum 3 %	Aucune indexation	Indexation annuelle selon l'IPC, maximum 3 %
<b>Période d'attente</b>	26 semaines			
<b>Maximum de toutes sources</b>	85 % du salaire en vigueur avant l'invalidité			
<b>Cessation des prestations</b>	65 ans ou retraite	65 ans ou retraite	65 ans ou retraite	65 ans ou retraite
Assurance vie	Protection de base		Protection facultative	
<b>Pour vous</b>	1 × salaire annuel de base		1, 2, 3, 4, 5, 6 ou 7 × le salaire annuel de base (Maximum : 1,2M\$) (1 x le salaire au coût de la protection de base)	
<b>Pour votre conjoint</b>	Aucune protection		Tranches de 25 000 \$, maximum : 250 000 \$	
<b>Pour vos enfants</b>	Aucune protection		Tranches de 5 000 \$, maximum : 25 000 \$	
<b>Cessation des prestations</b>	70 ans ou retraite		Pour vous et vos enfants : vos 70 ans ou retraite Pour votre conjoint : 70 ans (de vous ou votre conjoint selon la première éventualité) ou retraite	
Assurance décès et mutilation accidentels (DMA)	Protection facultative			
<b>Pour vous</b>	1 à 8 × salaire annuel de base, maximum : 1,2M\$			
<b>Pour votre conjoint</b>	Tranches de 25 000 \$, maximum : 250 000 \$			
<b>Pour vos enfants</b>	Tranches de 5 000 \$, maximum : 25 000 \$			
<b>Cessation des prestations</b>	Pour vous et vos enfants : 70 ans ou retraite Pour votre conjoint : 70 ans (de vous ou votre conjoint selon la première éventualité) ou retraite			
Assurance contre les maladies graves	Protection facultative			
<b>Pour vous</b>	Tranches de 10 000 \$, maximum : 250 000 \$ (Minimum : 20 000 \$)			
<b>Pour votre conjoint</b>	Tranches de 10 000 \$, maximum : 250 000 \$ (Minimum : 20 000 \$)			
<b>Cessation des prestations</b>	Pour vous : 65 ans ou retraite Pour votre conjoint : 65 ans (de vous ou votre conjoint selon la première éventualité) ou retraite			

\* Seuls les enfants de moins de 19 ans sont couverts pour ces services.

Site web des avantages sociaux CAE	Financière Sun Life	Centre d'appels CAE
<p><b>Vous pouvez accéder au site sept jours par semaine, 24 heures sur 24, de la maison ou du bureau pour :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– En apprendre plus sur le régime CAEselect;</li> <li>– Créer divers scénarios pour évaluer les combinaisons de couvertures qui répondent le mieux à vos besoins et utiliser au mieux vos dollars CAEselect et de la façon la plus avantageuse sur le plan fiscal;</li> <li>– Effectuer votre adhésion au régime;</li> <li>– Apporter des modifications en ligne durant la période de renouvellement ou à la suite d'un événement de vie admissible;</li> <li>– Mettre vos renseignements personnels à jour;</li> <li>– Vérifier si les personnes à votre charge sont correctement inscrites aux couvertures;</li> <li>– Remplir ou modifier le formulaire de désignation de bénéficiaires;</li> <li>– En apprendre sur l'ensemble des avantages sociaux offerts par CAE, incluant le régime de retraite, le régime enregistré d'épargne retraite (REER) collectif de CAE, le compte d'épargne libre d'impôt (CELI) collectif de CAE et le régime d'achat d'actions du personnel de CAE (RAAP);</li> <li>– Accéder aux divers formulaires et aux liens menant au site web des fournisseurs externes;</li> <li>– Accéder directement au site web de la Financière Sun Life à l'adresse <a href="http://www.masunlife.ca">www.masunlife.ca</a> sans avoir à entrer de nouveau vos codes d'accès!</li> </ul>	<p><b>Vous devez vous inscrire la première fois que vous accédez au site. Par la suite, retournez-y souvent pour :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– En apprendre plus sur vos couvertures au titre du régime CAEselect;</li> <li>– Soumettre vos demandes de règlement en ligne;</li> <li>– Vous inscrire au dépôt direct des remboursements;</li> <li>– Accéder aux formulaires de demande de règlement;</li> <li>– Vérifier vos demandes de règlement récentes;</li> <li>– Accéder à une variété de ressources et de renseignements sur la santé;</li> <li>– Imprimer votre carte médicaments et votre carte d'assistance voyage.</li> </ul>	<p>Les représentants du centre d'appels sont disponibles de 8 h à 20 h, heure de l'Est, du lundi au vendredi, pour répondre à vos questions sur le régime CAEselect et vous aider à effectuer votre adhésion en ligne.</p> <p>Ils peuvent vous aider à trouver la réponse à toutes vos questions sur le régime CAEselect.</p> <p>Les représentants du centre d'appels peuvent également répondre à vos questions à propos des autres avantages sociaux de CAE, incluant le régime de retraite, le régime enregistré d'épargne retraite (REER) collectif CAE, le compte d'épargne libre d'impôt (CELI) collectif de CAE et le régime d'achat d'actions du personnel de CAE (RAAP).</p>
<a href="http://benefits.seb-admin.com/cae/">benefits.seb-admin.com/cae/</a>	<a href="http://masunlife.ca">masunlife.ca</a> Composez le <b>1 800 361-6212</b> ou sur l'appli <a href="#">ma Sun Life mobile</a>	Composez le <b>1 888 878-9636</b>

## Soumission des demandes de règlement

Couvertures	Comment procéder
<b>Médicaments</b>	Présentez votre carte médicaments de la Financière Sun Life à votre pharmacien lorsque vous faites exécuter une ordonnance. Votre demande de remboursement est transmise sur-le-champ à la Financière Sun Life aux fins du paiement direct au pharmacien.
<b>Hospitalisation</b>	Vous devez fournir le numéro de contrat 25289 du régime CAEselect au moment de votre admission. La Financière Sun Life remboursera les frais admissibles directement à l'hôpital.
<b>Soins médicaux</b>	Des formulaires de demande de règlement sont accessibles sur le site web des avantages sociaux CAE et de la Financière Sun Life. Remplissez le formulaire, joignez-y les reçus originaux et soumettez-les directement à la Financière Sun Life pour obtenir le remboursement de vos frais. Conservez une copie des documents pour vos dossiers.
<b>Soins dentaires</b>	Des formulaires de demande de règlement sont accessibles sur le site web des avantages sociaux CAE et de la Financière Sun Life. Vous pouvez également fournir le numéro de contrat 25289 du régime CAEselect à votre dentiste aux fins du paiement direct au dentiste par la Financière Sun Life. Vous devrez payer tous frais non couverts par le régime. Conservez votre reçu et pensez à demander le remboursement de vos dépenses au titre de votre CSS, si vous en avez un.
<b>Sécurité financière</b> Assurance vie, assurance DMA facultative, assurance facultative contre les maladies graves	Communiquez directement avec le centre d'appels CAE au <b>1888 878-9636</b>

La Financière Sun Life offre les services de règlement en ligne et de dépôt direct pour certains frais admissibles. Si vous choisissez ces services, certains frais pourront vous être remboursés dans les 24 heures suivant la soumission de la demande de règlement.

Consultez le site web de la Financière Sun Life à l'adresse [masunlife.ca](http://masunlife.ca) pour vous y inscrire.

## Renseignements sur les bénéficiaires

La désignation des bénéficiaires de vos couvertures d'assurance vie est une étape critique du processus d'adhésion au régime CAEselect. La désignation des bénéficiaires se fait entièrement en ligne. Quand vous procédez à une désignation de bénéficiaire(s), elle entre en vigueur immédiatement, car vous n'avez pas à soumettre de formulaire papier. Vous connecter au site Web des avantages sociaux de CAE en utilisant vos données d'accès uniques constitue votre signature électronique.

Vous pouvez désigner de nouveaux bénéficiaires en tout temps. Veuillez toutefois noter que la désignation d'un bénéficiaire irrévocable ne peut être modifiée qu'avec le consentement écrit du bénéficiaire irrévocable.

## Allocation de vos dollars CAEselect dans un REER et/ou dans un CELI

Si vous décidez d'allouer vos dollars CAEselect excédentaires dans le régime enregistré d'épargne retraite (REER) collectif de CAE et/ou dans le compte d'épargne libre d'impôt (CELI) collectif de CAE, vous devez ouvrir un compte en ligne auprès de Desjardins Assurances. Vous devez compléter l'ouverture de votre compte dans les 31 jours suivant votre date d'admissibilité au régime. Si vous ne le faites pas, aucun rappel ou avis ne vous sera envoyé et vos dollars CAEselect seront déposés dans un compte soins de santé (CSS). Vous trouverez l'information relative à l'ouverture d'un compte REER et/ou CELI avec Desjardins Assurances sur le site web des avantages sociaux CAE.

## Règle de participation de deux ans

Vos options de soins médicaux et de soins dentaires sont assujetties à une période de participation minimale obligatoire de deux ans :

- Vous devez rester dans une option pendant au moins deux ans avant de pouvoir réduire le niveau de votre couverture, d'une option à la fois.
- Vous pouvez toujours choisir une option supérieure lors du renouvellement annuel, mais votre nouvelle option sera assujettie à une nouvelle période de participation de deux ans avant de pouvoir réduire cette couverture.

## Quand pouvez-vous apporter des modifications ?

Vous devez d'abord effectuer votre adhésion au régime CAEselect dans les 31 jours suivant votre date d'admissibilité au régime. Puis, lors de chaque période de renouvellement annuel, vous avez l'occasion de revoir vos choix de couvertures et de les modifier au besoin. Vous pouvez aussi apporter des modifications en cours d'année à la suite d'un événement de vie admissible. Vous trouverez de plus amples renseignements dans le guide de décision disponible sur le site web des avantages sociaux CAE.

## Responsabilité

L'information présentée sur ce document constitue un résumé des règles du régime et est valable sous certaines conditions. Veuillez vous référer à la brochure de la Financière Sun Life pour les règles officielles du régime. Dans l'éventualité d'une divergence entre l'information présentée sur ce document et les règles officielles du régime, ces dernières s'appliqueront.